

Juillet 2020

Bulletin municipal



SOMMAIRE

Comptes-rendus des conseils municipaux	p 3-11
Actualités de la commune	p 12-13, 16-18
Présentation du conseil municipal	p 14-15
École	p 18
Communauté de communes du Val de Vienne	p 19-21
Pêle-mêle	p 22-25
Associations	p 25-27
Calendrier des manifestations	p 28



C'est dans un contexte particulier que la nouvelle municipalité a pris ses fonctions le 25 mai 2020. Une situation que bien des générations n'ont pas connue et malgré cela, nous avons essayé de gérer au mieux cette pandémie.

Je ne reviendrai pas sur les multiples effets d'annonces, les analyses, les contre-analyses ainsi que sur les témoignages plus ou moins contradictoires. Le plus important était d'être auprès de vous, à votre écoute.

Je voudrais, avant tout, remercier en mon nom et au nom du conseil municipal, toutes celles et tous ceux qui nous ont permis d'être élus au soir du 15 mars. Certes l'enjeu n'était pas de taille à créer un quelconque suspense du fait qu'il n'y avait qu'une seule liste. La pandémie a contribué à un faible taux de participation (50,5 %) qui, habituellement est de l'ordre de 84 %. J'ai souhaité être entouré de gens aux compétences multiples, motivés et porteurs d'idées nouvelles.

Je voulais également remercier le personnel communal, les enseignantes qui ont su s'adapter aux conditions liées au coronavirus. L'école a fonctionné à effectif réduit avec rotation des élèves, ce qui a compliqué le rôle des parents.

La commission des affaires scolaires restera vigilante quant aux effectifs, seule condition pour assurer la pérennité de notre école.

Nous avons souhaité mettre en place rapidement une commission solidarité « extra-municipale » dans un souci de proximité et d'attention envers les personnes âgées ainsi que les plus vulnérables. La concertation au travers de ces échanges permettra, je le souhaite, d'améliorer le quotidien.

L'installation de la chaufferie biomasse se poursuit en espérant une mise en service fin septembre. La voirie, la réfection de la toiture de la mairie viendront compléter le programme travaux de cette fin d'année.

Nous avons pris la décision de ne pas augmenter les taux d'imposition pour la part communale ainsi que les tarifs communaux. A situation exceptionnelle, décision exceptionnelle, ce qui va nous obliger à rester vigilants sur les dépenses publiques.

Je voudrais terminer mon premier édito en vous souhaitant de passer un bel été, mais n'oublions pas que la pandémie est toujours présente, que les gestes barrière restent de rigueur.

Prenez soin de vous.

Francis THOMASSON

Comptes-rendus



25 mai 2020

INDEMNITÉS DES ÉLUS

Le maire rappelle les modalités applicables concernant les indemnités :

✓ commune située dans la strate de population de 1 000 à 3 499 habitants : le taux de l'indemnité de fonction du maire est fixé, de droit, à 51,6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Il appartient au conseil municipal de déterminer

les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux fixés par la loi.

Francis THOMASSON, maire, souhaite bénéficier d'un taux inférieur à celui précité.

Montant de l'enveloppe globale (maximum autorisé) : 5 087,33 € (indemnité maximale du maire + total des indemnités maximales des adjoints ayant délégation).

INDEMNITÉS ALLOUÉES

Maire

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice brut Terminal de la fonction publique)	Montant brut
THOMASSON Francis	35,70 %	1 388,52 €

Adjoints au maire avec délégation (article L 2123-24 du CGCT)

Fonction	Identité des bénéficiaires	%	Montant brut
1 ^{ère} adjointe	FRUGIER Marie-Pascale	21 %	816,77 €
2 ^{ème} adjoint	GAYOU Pascal	15 %	583,41 €
3 ^{ème} adjointe	UIJTTEWAAL Anne-Sophie	15 %	583,41 €
4 ^{ème} adjoint	FAROUT Stéphane	15 %	583,41 €

Total général : 3 955,52 € (pour info 3 377,09 € mandat précédent).

Les indemnités proposées sont validées à l'unanimité.



8 juin 2020

Absente excusée : Anne-Sophie UIJTTEWAAL, procuration à Marie-Pascale FRUGIER.

CHAUFFERIE BOIS AVEC RÉSEAU DE CHALEUR

Le maire informe que le marché pour les travaux de création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur a été attribué. Trois entreprises ont soumissionné, deux ont été retenues, la troisième étant hors délais. Il a confié les travaux :

- lot 1 : chaufferie bois – équipement de chaufferie – sous station – réseau de chaleur à la SAS GENDRE FRÈRES (LIMOGES) pour un montant de 85 130,63 € H.T. soit 102 156,76 € T.T.C.
- lot 2 : plâtrerie à la SARL ELIEZ (ST YRIEIX LA PERCHE) pour un montant de 13 425,00 € H.T. soit 16 110,00 € T.T.C.

Stéphane FAROUT informe qu'une réunion a eu lieu avec le cabinet JLM et la SAS GENDRE FRÈRES qui souhaitent prendre connaissance des lieux.

Le maire précise que le chantier devrait démarrer fin juin pour une mise en service fin octobre.

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le maire indique que suite à l'élection municipale, il convient de constituer les commissions communales.

Le maire est président de droit de toutes les commissions.

➤ COMMISSION APPELS D'OFFRES

Le maire précise que cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. L'élection doit avoir lieu à bulletin secret, sauf si l'assemblée décide à l'unanimité de procéder à l'élection au scrutin public.

Le conseil décide de faire l'élection, des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, au scrutin public.

Sont élus à l'unanimité :

- membres titulaires : Pascal GAYOU, Stéphane FAROUT, Gaëtan GOUMILLOUX,
- membres suppléants : Alain MAURIN, Céline CHASTIN, Laurent BLANCHER.

➤ COMMISSION IMPÔTS

Le maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 25 juillet 2020.

Le conseil municipal décide, au scrutin public, à l'unanimité, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions prescrites à l'article 1650 du code général des impôts.

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET ORGANISMES EXTÉRIEURS

Sont élus à l'unanimité :

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPLÉANTS
SEHV (Syndicat Energie Haute-Vienne)	Francis THOMASSON	
Syndicat intercommunal de voirie de Nexon	Alain MAURIN Julien DAGRON	Stéphane FAROUT Laurent BLANCHER
ATEC (Agence Technique Départementale de la Haute-Vienne)	Francis THOMASSON	

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS PRÉFECTURE

Sont désignés à l'unanimité :

DÉFENSE	Anne-Sophie UIJTTEWAAL
SÉCURITÉ ROUTIÈRE	Elodie CHOQUET
PANDÉMIE	Stéphane FAROUT
CITOYENNETÉ	Marie-Laure LAVERGNE

SUBVENTIONS

Le conseil municipal vote, à l'unanimité, les subventions aux associations et autres organismes de droit privé pour l'année 2020 comme suit :

Organisme attributaire	Montant
Subvention Groupement de Vulgarisation Agricole du canton d'Aixe-sur-Vienne	50,00 €
Subvention Jeunesses Musicales de France	170,00 €
Subvention Prévention Routière	100,00 €
Subvention à la Fourrière départementale (S.P.A.) 0,63 € par habitant	700,00 €
Subvention pour le foyer du collège d'Isle	100,00 €
SOS chats errants (pour info : délibération prise en février)	500,00 €

TAUX DES TAXES LOCALES

La commission finances propose de **ne pas augmenter la part communale**.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de fixer les taux suivants pour l'année 2020 comme suit :

Taxes	Taux 2020
Taxe foncière (bâti)	16,01 %
Taxe foncière (non bâti)	80,34 %

TARIFS COMMUNAUX

Pascal GAYOU, adjoint chargé des finances, propose de reconduire les tarifs sans augmentation, soit :

TARIFS SCOLAIRES		2020/2021
Repas cantine enfant	tranche 1 - 0 à 700	1,00 €
	tranche 2 - 701 à 1000	2,50 €
	tranche 3 - 1001 à 1300	2,55 €
	tranche 4 - > à 1300	2,65 €
Repas cantine adulte		5,50 €
Garderie	tranche 1 - 0 à 700	1,25 €
	tranche 2 - 701 à 1000	1,30 €
	tranche 3 - 1001 à 1300	1,35 €
	tranche 4 - > à 1300	1,40 €
	retard	10,00 €
Piscine	50 % du tarif de la séance	

TRANSPORT SCOLAIRE (tarifs fixés par la Région Aquitaine)		
Sous condition de ressources + 3 km	T1 - < à 450 €	30 €
	T2 - Entre 451€ et 650€	51 €
	T3 - Entre 651€ et 870€	81 €
	T4 - Entre 871€ et 1250€	114 €
	T5 - à partir de 1250€	150 €
Non ayant droit - hors zone et < 3 km		195 €
30% de réduction pour le 3e enfant et 50% de réduction pour le 4e enfant et suivants, selon l'ordre de naissance.		

LOCATION SALLE POLYVALENTE			
Habitants de JOURGNAC	le week-end	Petite salle	250,00 €
		Extension restaurant scolaire	100,00 €
Si < 5 h 00		Petite salle	95,00 €
Jeunes < 25 ans - 1 seule fois par an		Petite salle (demi-tarif)	125,00 €
Caution spécifique restitution en l'état			1 000,00 €
Habitants CCVV	le week-end	Petite salle	300,00 €
		Extension restaurant scolaire	120,00 €
Si < 5 h 00		Petite salle	110,00 €
Habitants HORS CCVV	le week-end	Petite salle	400,00 €
		Extension restaurant scolaire	160,00 €
Si < 5 h 00		Petite salle	150,00 €
Arrhes location			100,00 €
Couverts			0,50 €
Caution restitution en l'état			600,00 €
Associations communales : > 3 fois = 150 € pour manifestation à but lucratif			gratuit 3 fois
Prêt du percolateur (caution de 200€)			10 €
Associations hors commune pour un pot amical (réunion, manifestation sportive...)			gratuit

MATÉRIELS		
Prêts de tables et de bancs (10 tables et 22 bancs)	tables ou bancs	2,00 €
Prêts de chaises (50)	par 10	5,00 €
	caution	120,00 €
Caution sonorisation (prêt réservé aux associations)		300,00 €

REPROGRAPHIE		
Photocopies A4 noir et blanc		0,15 €
Photocopies A4 couleur		1,00 €
Photocopies A3 noir et blanc		0,30 €
Photocopies A3 couleur		2,00 €

CIMETIÈRE		
Concession Cimetière	au m ²	55,00 €
Concession columbarium 30 ans renouvelable		700,00 €
Dispersion des cendres au jardin du souvenir		50,00 €

Pascal GAYOU rappelle que, pour le transport scolaire, les tarifs 2020-2021 appliqués sont fixés par la région Nouvelle-Aquitaine.

Il informe que la Région prend en charge à hauteur de **900 € environ**, soit **90% du coût réel**.

Les tarifs sont approuvés à l'unanimité.



Compte-tenu de période actuelle et consciente du contexte pour l'ensemble d'entre nous, la municipalité a fait le choix de ne pas modifier les tarifs pour cette année.

DEMANDE DE SUBVENTION CONTRATS TERRITORIAUX DÉPARTEMENTAUX (CTD)

Le maire explique qu'il y a lieu de poser une VMC à l'école (classe de CM2) et garderie.

Le montant global HT de cette opération est estimé à 1 710,06 € et pourrait faire l'objet d'une subvention du département au titre des contrats territoriaux soit :

Dépenses H.T.	1 710,06 €	Subvention Département 20 %	342,01 €
		Autofinancement commune	1 368,05 €
TOTAL	1 710,06 €		1 710,06 €

Le conseil municipal autorise le maire à effectuer les démarches et signer les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

ADHÉSION AU DISPOSITIF @CTES

Le dispositif « @CTES » (Aide au Contrôle de légalité dématérialisé) permet la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

@ctes permet aux collectivités territoriales d'envoyer par internet l'ensemble de ses actes soumis au contrôle de légalité et de recevoir, quelques minutes après, l'acquittement permettant de rendre la décision exécutoire.

Cette opération est éligible à la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux - subvention). Pour information, un devis a été réalisé pour un montant de 696 € dont 350 € H.T. d'abonnement annuel. Un autre va être demandé.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au dispositif @ctes et autorise le maire à signer la convention de transmission avec la

préfecture et à choisir un opérateur de transmission homologué par le ministère de l'intérieur.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA TÉLÉSURVEILLANCE À L'ÉGLISE

Le maire signale que le contrat de télésurveillance avec la société OPTI SÉCURITÉ pour la mise en place et la maintenance d'un service de télésurveillance à l'église, d'un montant annuel de 348 € H.T., bénéficie d'une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), représentant 50 % du montant H.T. de cette prestation. Il précise que la demande de subvention doit être présentée chaque année auprès de la DRAC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'attribution de cette subvention pour 2020.



9 juillet 2020

Absente excusée : Céline CHASTIN, procuration à Marie-Pascale FRUGIER.

COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE

Francis THOMASSON propose de constituer une commission extra-municipale SOLIDARITE s'inscrivant dans la politique de la municipalité en matière de démocratie participative et de concertation avec les administrés. Cette démarche a pour objectif d'associer les citoyens à la vie de la commune et de faire appel aux compétences de la société civile journaoise et de favoriser le dialogue avec les élus.

La commission extra-municipale a un rôle consultatif auprès du Conseil municipal.

Ses missions peuvent être de plusieurs types :

- participer au travail de réflexion et de réalisation des élus selon une feuille de route proposée par la commission municipale référente et validée par le Conseil municipal,
- être force de proposition auprès des élus.

Le conseil municipal a l'unanimité décidé mettre en place une commission extra-municipale pour la solidarité composée comme suit, le maire étant président de droit de toute commission :

Responsables : **Marie-Pascale FRUGIER, Anne-Sophie UIJTTEWAAL**

Membres : Céline CHASTIN, Marie-Laure LAVERGNE, Muriel RIAUBLANC, Marie GABRIEL, Janick VIGNEAUD, Aline LAGEDAMON, Mireille UIJTTEWAAL

QUELQUES CHIFFRES - 2019

Remboursement des emprunts

38 090 €



Ceci est une présentation non exhaustive des dépenses obligatoires et nécessaires au bon fonctionnement des services de la commune et à son entretien.

INVESTISSEMENT EN 2019

Service incendie

13 823 €



RÉSEAUX DE COMMUNICATION GARDERIE ET SALLE DE CLASSE 2 752 €

FINALISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE CHAMPAGNAC 7 022 €

ACQUISITION MAISON JOUXTANT LA GARDERIE 25 021 €

Assurances

9 758 €



TRAVAUX D'ISOLATION GARDERIE ET SALLE DE CLASSE 12 668 €

RÉFECTION DU MUR DU CIMETIÈRE 20 755 €



Fonctionnement de l'école
Fournitures scolaires

7 766 €



Salaires du personnel et des élus

350 011 €



Frais d'affranchissement et de télécommunication

5 500 €

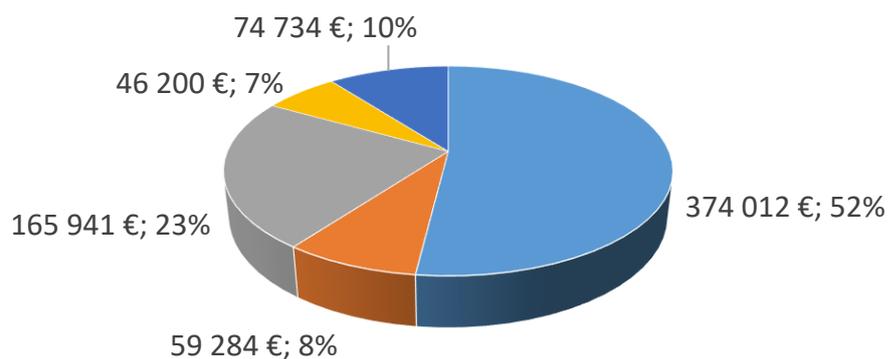


Electricité Combustible
Eau

26 601 €



RECETTES DE LA COMMUNE EN 2019



- impôt et taxes
- Dotations état dgf, dsr ...
- Subvention département, région
- Cantine, garderie, location salles
- Taxe d'aménagement fctva

Principaux investissements :



Acquisition de matériels : 5 000 €



Chaufferie bois : 125 567 €



Réfection des toitures : 42 550 €



Travaux de voirie : 50 820 €

TRAVAUX : DEMANDE DE SUBVENTION CONTRATS TERRITORIAUX DÉPARTEMENTAUX (CTD)

Francis THOMASSON explique qu'il y a lieu de réaliser des travaux de création d'une traversée de route busée au village de Royer. Dans ce cadre, deux devis ont été réalisés.

Le montant global HT de cette opération est estimé à 2 231,27 € et pourrait faire l'objet de financement par le département au titre des contrats territoriaux.

Le maire propose le financement suivant :

Dépenses H.T.	2 231,27 €	Subvention Département 40 %	892,51 €
		Autofinancement commune	1 338,76 €
TOTAL	2 231,27 €		2 231,27 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter le conseil départemental pour les aides susceptibles d'être accordées pour cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

Personnel communal : Francis THOMASSON informe que le cuisinier a fait une demande de passage à temps partiel à 80 % à compter du 1^{er} septembre 2020. Le maire informe qu'une suite favorable a été donnée à cette demande.



10 juillet 2020

Absents excusés :

- Céline CHASTIN, procuration à Marie-Pascale FRUGIER,
- Sabine LOTTE, procuration à Anne-Sophie UIJTTEWAAL
- Alain MAURIN, procuration à Stéphane FAROUT
- Marie-Laure LAVERGNE, procuration à Francis THOMASSON

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS, DES DÉLÉGUÉS SUPPLÉMENTAIRES ET DES SUPPLÉANTS EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les délégués et les suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Le maire indique que conformément aux articles L284 à L286 du code électoral, le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, le maire a constaté qu'une liste de candidats avait été déposée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Délégués :

- Francis THOMASSON
- Marie-Pascale FRUGIER
- Alain MAURIN

Suppléants :

- Anne-Sophie UIJTTEWAAL
- Pascal GAYOU
- Elodie CHOQUET

Actualités de la commune



AGENT POLYVALENT

Poste à pourvoir le 01/09/2020

CDD 1 an (période essai 2 mois)

32 h 00 annualisées (congés à prendre obligatoirement durant les vacances scolaires)

CAP « PETITE ENFANCE » EXIGÉ

Missions :

- ◆ Assurer la garderie périscolaire
- ◆ Assurer le service des repas et surveillance des enfants à la cantine
- ◆ Accompagner les enfants sur les trajets école-cantine
- ◆ Assurer la surveillance de la cour
- ◆ Effectuer l'entretien des locaux scolaires, de la garderie, de la cantine, de la salle polyvalente, de la mairie
- ◆ Remplacement occasionnel en cas d'absence des agents.

Profil demandé :

- ◆ Polyvalence et capacité d'adaptation
- ◆ Être autonome, responsable, discret et patient
- ◆ Savoir encadrer un groupe d'enfants, savoir gérer les conflits entre enfants
- ◆ Savoir exécuter les travaux de nettoyage des locaux et surfaces
- ◆ Savoir respecter les consignes d'hygiène et de sécurité
- ◆ Aptitude à travailler en équipe
- ◆ Disponibilité

**Si vous êtes intéressé(e),
vous devez adresser un CV accompagné d'une lettre de motivation
à monsieur le Maire de la commune de Jourgnac :
soit par courrier : 24 place Thérèse Menot – 87800 JOURGNAC
soit par courriel : mairie.jourgnac87@laposte.net**

AVANT LE 10 AOÛT 2020

Horaires du secrétariat de mairie

Nouveaux horaires :



Accueil physique

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
8 h 30 – 12 h / 15 h – 17 h
Samedi sur rendez-vous

Accueil téléphonique

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi
8 h 30 – 12 h / 13 h 30 – 17 h
Mercredi
9 h – 12 h.

En dehors des heures d'ouverture et en cas d'urgence,

l'élu de permanence est joignable au **06 33 16 38 39**.

Masques

Un masque a été distribué aux habitants de la commune. Les personnes qui n'en auraient pas eu, peuvent venir, dès à présent, le retirer au secrétariat de mairie, munies de leur livret de famille et d'un justificatif de domicile.

Circulation

La circulation des véhicules sera interrompue, dans les deux sens de circulation, du **27 juillet au 7 août 2020**, sur la route départementale n°11, du P.R.12+970 au P.R.17+285 entre la sortie de l'agglomération « Charroux » à Bosmie-l'Aiguille et le carrefour à Royer.

Pendant la durée de cette interruption, un itinéraire de déviation sera mis en place. L'itinéraire de déviation est consultable sur le site internet de la mairie : <https://mairie-journac.fr/>

**ROUTE
BARRÉE**

Le département de la Haute-Vienne placé en vigilance sécheresse

Malgré une pluviométrie dans la normale pour les premiers mois de l'année, le débit des cours d'eau ainsi que le niveau des eaux souterraines accusent une baisse régulière préjudiciable aux milieux aquatiques et au niveau global de la ressource. Les prévisions météorologiques des prochains jours n'annoncent pas de précipitation susceptible d'améliorer cette situation.

Dans ces conditions, le préfet a décidé de prendre un arrêté reconnaissant cet état de vigilance pour l'ensemble du département de la Haute-Vienne.

Tous les usagers de l'eau, tant prélevée dans le milieu naturel que sur le réseau d'eau potable, sont appelés à faire preuve de civisme et d'écoresponsabilité en modérant leur consommation pour maintenir des conditions minimales en termes d'alimentation en eau potable et de vie dans les milieux aquatiques.

En l'absence d'amélioration de la situation, le préfet pourrait prochainement être amené à prendre un arrêté de crise qui limite certains usages de l'eau pour l'ensemble des usagers.

C o n s e i l

Francis THOMASSON



Maire
65 ans
retraité
Royer

Marie-Pascale FRUGIER



1^{ère} adjointe
60 ans
retraîtée
Le Grand Métayer

Pascal GAYOU



2^{ème} adjoint
54 ans
formateur
Banneix

Anne-Sophie UIJTTEWAAL



3^{ème} adjointe
32 ans
chef de cabinet
Champagnac

Stéphane FAROUT



4^{ème} adjoint
51 ans
infirmier
Le Bourg

Alain MAURIN



Conseiller municipal
50 ans
agent de maîtrise
Royer

Elodie CHOQUET



Conseillère municipale
35 ans
technicienne supérieure
hospitalier
La Chaize

Magalie FAUCHER



Conseillère municipale
29 ans
agricultrice
Puy de Banneix Haut

Michel RENAULT



Conseiller municipal
68 ans
retraité
Noyéras

m u n i c i p a l

Marie-Laure LAVERGNE



Conseillère municipale
50 ans
Adjoint administratif
principal
Les Champs

Gaëtan GOUMILLOUX



Conseiller municipal
33 ans
cadre du B.T.P.
Noyéras

Céline CHASTIN



Conseillère municipale
42 ans
gestionnaire technique
Services Vétérinaires
Le Bourg

Laurent BLANCHER



Conseiller municipal
31 ans
agriculteur
Les Champs

Sabine LOTTE



Conseillère municipale
42 ans
Animatrice de RAM
jeunes enfants
Royer

Julien DAGRON



Conseiller municipal
36 ans
menuisier poseur
Béchadie

Conseillers suppléants

Cindy BERNARD



38 ans
auxiliaire de
puériculture
Puy de Banneix bas

Robert DESBORDES



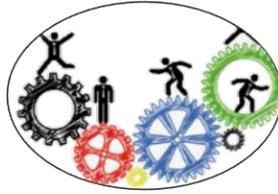
68 ans
retraité
Puy de Banneix bas

Commissions communales

RESSOURCES HUMAINES

Responsable : **Marie-Pascale FRUGIER**

Membres : Pascal GAYOU,
Anne-Sophie UIJTTEWAAL, Stéphane FAROUT



FINANCES

Responsable : **Pascal GAYOU**

Membres : Marie-Pascale FRUGIER,
Anne-Sophie UIJTTEWAAL, Stéphane FAROUT,
Céline CHASTIN, Elodie CHOQUET



AFFAIRES SCOLAIRES



Responsable : **Marie-Pascale FRUGIER**

Membres : Stéphane FAROUT, Sabine LOTTE,
Michel RENAULT, Magalie FAUCHER

TRAVAUX

Responsable : **Stéphane FAROUT**

Membres : Pascal GAYOU, Alain MAURIN,
Julien DAGRON, Gaëtan GOUILLLOUX



COMMUNICATION

Responsable : **Anne-Sophie UIJTTEWAAL**

Membres : Marie-Pascale FRUGIER, Michel RENAULT,
Elodie CHOQUET, Marie-Laure LAVERGNE



URBANISME

Responsable : **Pascal GAYOU, Stéphane FAROUT**

Membres : Alain MAURIN, Marie-Laure LAVERGNE,
Laurent BLANCHER, Gaëtan GOUILLLOUX



ACTIONS CULTURELLES (culture, associations...)

Responsable : **Stéphane FAROUT**

Membres : Pascal GAYOU, Alain MAURIN, Anne-Sophie UIJTTEWAAL,
Michel RENAULT, Sabine LOTTE, Magalie FAUCHER, Elodie CHOQUET

SOLIDARITÉ

Responsables : **Marie-Pascale FRUGIER, Anne-Sophie UIJTTEWAAL**

Membres : Céline CHASTIN, Marie-Laure LAVERGNE, Muriel RIAUBLANC,
Marie GABRIEL, Janick VIGNEAUD, Aline LAGEDAMON, Mireille UIJTTEWAAL



Présentation des bénévoles de la commission extra-municipale solidarité

Marie GABRIEL



Aline LAGEDAMON



Muriel RIAUBLANC



Janick VIGNEAUD



Mireille UIJTTEWAAL

Plan de prévention canicule : les personnes fragiles peuvent être recensées



Le commission solidarité offre aux personnes fragiles, isolées et/ou handicapées, la possibilité de s'inscrire sur un registre nominatif. Ce dernier est mis en place du **1^{er} juin au 15 septembre**.

Les personnes recensées feront ainsi l'objet, en cas de déclenchement du plan canicule par la Préfecture, d'un suivi quotidien afin de permettre si nécessaire l'intervention des services sanitaires et sociaux.

Démarche volontaire et facultative, cette inscription peut être faite par la personne elle-même sur simple appel téléphonique ou à la demande d'un tiers (dans ce cas, exclusivement par écrit).

Les personnes intéressées par cette démarche, peuvent prendre contact auprès du :



Secrétariat de mairie
Tel : 05 55 58 11 41

Profitons des beaux jours... au calme !

Les plus belles journées sont là. Les soirées sont douces et agréables. Quel plaisir de profiter de nos jardins, de nos terrasses pour se détendre, se reposer, au grand air et au calme, durant le week-end, en vacances ou simplement le soir après une journée de travail. Bien installés avec la famille ou les des amis pour un repas ou un apéritif, on s'apprête à passer un de ces bons moments qui nous font mesurer la chance que l'on a de vivre dans notre commune, à la fois suffisamment proche et éloignée de la grande ville et de ses tumultes...

Et là : catastrophe ! Le vacarme d'une débroussailleuse, d'une tondeuse, voire d'une tronçonneuse ou même des trois réunies vient gâcher ce précieux moment... désolant, navrant, irritant, rapidement insupportable... Bien entendu, il y a la réglementation... mais même si elle est bien réelle, elle ne sera jamais suffisante. Ainsi faudrait-il multiplier les interdictions, réglementer chaque activité, avec des horaires précis, des sanctions ? Une seule attitude suffirait : le bon sens.

Veiller tranquillement à ne pas gêner son entourage comme on n'aime pas être gêné soi-même, penser à ne pas troubler la tranquillité de tous comme on n'aime pas voir troubler la sienne, pour en profiter à loisir.



Rappel de la réglementation

Horaires autorisés par arrêté du maire **du 17 juillet 2020** pour l'utilisation des tondeuses ou de tout autre matériel de jardinage ou de bricolage (tronçonneuses, perceuses, scies...) susceptibles d'occasionner une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore :

- les jours ouvrables de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30 ;
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 00 ;
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.



Correspondant local presse



Marie GABRIEL est votre nouvelle correspondante locale du Populaire du Centre.

N'hésitez pas à la solliciter pour vos publications.

Tél : 07 68 63 94 24 – courriel : gabriel-marie@wanasoo.fr

École

L'Inspectrice d'académie a visité l'école

Jeudi 18 juin, Jacqueline ORLAY, Inspectrice d'académie, directrice académique des services de l'éducation nationale de la Haute-Vienne, est venue dans nos classes en compagnie de Olivier REYMBAUT, IEN de la circonscription.

Dans le cadre de l'opération "Un livre pour les vacances" et du grand jeu national "Les petits champions de la lecture", elle a remis à chaque élève de la classe de CM2 de Céline Darthoux, un recueil des fables de La Fontaine illustré cette année par Emmanuel Guibert. "Un livre pour les vacances", opération initiée en 2017, a pour objectif de renforcer le goût et la pratique de la lecture chez ces élèves qui vont entrer au collège, en leur donnant l'occasion de découvrir une œuvre du patrimoine littéraire dont l'étude pourra être reprise par les enseignants du collège.

A l'invitation de l'Inspectrice d'académie qui leur a présenté l'ouvrage, les élèves, attentifs et intéressés, ont commenté quelques fables et en ont lu une à haute-voix. L'Inspectrice d'académie a ensuite visité l'ensemble des classes de l'école.



Communauté de communes



Vos élus communautaires de proximité



Alain MAURIN
Vice-président



Marie-Pascale FRUGIER
Déléguée

Nouveau conseil communautaire

Le premier conseil communautaire s'est tenu le 4 juin 2020. Philippe Barry, président sortant a été réélu. Il a également été procédé à l'élection des 9 vice-présidents : 1 par commune sauf pour AIXE SUR VIENNE : 2.

Il fait part des commissions communautaires :

Vice-Présidents	Domaines thématiques
M. René ARNAUD	Assainissement, Sports
Mme Sophie BAZO	Enfance Jeunesse
Mme Sylvie ACHARD	Urbanisme, Aménagement du territoire
M. Alain GEHRIG	Environnement, Déchets
M. Gérard KA UWACHE	Solidarité, santé, communication, mutualisation
M. Philippe TRAMPONT	Finances, budget
M. Alain MAURIN	Equipements, Travaux, Services techniques
M. Thierry GODME	Numérique, nouvelles technologies
M. Serge MEYER	Développement économique, tourisme

La commune est représentée dans chacune des commissions.

Pour plus de renseignements : <https://valdevienne.fr/val-de-vienne-ccvv/elus/#conseil>

Le tri se simplifie : Tous les emballages en plastique et en métal dans le bac jaune !



Depuis le 1^{er} juillet, vous pourrez déposer en vrac dans votre bac au couvercle jaune tous vos emballages en plastique et en métal. Il est inutile de laver les emballages avant de les déposer dans le bac de tri. Tous les autres objets en plastique et en métal n'étant pas un emballage (exemple : arrosoirs, jouets, ustensiles...) doivent être jetés dans le bac gris (ordures ménagères) ou apportés en déchèterie. Les bouteilles, pots et bocaux en verre doivent, quant à eux, être déposés (sans bouchons et couvercles) dans les éco-points prévus à cet effet.

Un doute ? Une question sur le tri ? Contactez le 05.55.70.50.98 et reportez-vous à la rubrique « environnement/collecte des déchets » sur le site de la Communauté de communes du Val de Vienne : www.valdevienne.fr

Newsletter



Restez connectés avec votre territoire !
Recevez chaque mois les actualités du Val de Vienne en vous abonnant à la Newsletter de la communauté de communes :
<https://valdevienne.fr/abonnez-vous/>

Facebook

Quoi de neuf en Val de Vienne ?
Pour tout connaître des bons plans et des actualités du territoire, rendez-vous sur la page Facebook de la Communauté de communes du Val de Vienne : <https://www.facebook.com/ccvaldevienne/>



Secrets d'été 2020



L'Office de tourisme du Val de Vienne renouvelle cette année les visites « Secrets d'été » à destination des familles.

Cinq dates sont programmées, du 16 juillet au 11 août :

Secrets de patrimoine : découverte du château de Journac, le mardi 11/08*

Secrets de fermes : découverte de la ferme ovine « Le Boucheron » à Beynac, le jeudi 30/07

Secrets d'artisanat : découverte des créations en porcelaine de Jean-Louis Puiviv à Burgnac, le mardi 04/08*

Secrets de fermes : découverte de la ferme de vaches laitières « Les Combes » à Beynac, le

jeudi 06/08

SUR RÉSERVATION UNIQUEMENT - *places limitées à 10 personnes

Tarifs : 4€/ adulte, 2€/enfant, gratuit – de 3 ans.

Renseignements et réservations : Office de Tourisme du Val de Vienne – 05 55 70 19 71

Port du masque obligatoire pour les adultes.

Fibre

Calendrier provisoire des commercialisations



Pêle-mêle

Vol par ruse aux dépens d'une personne âgée au prétexte d'une réparation

RECOMMANDATIONS :



- Ne laissez pas apparaître sur la sonnette que vous vivez seul(e) (par exemple : veuve X) ;
- Mentionnez uniquement votre nom de famille ;
- Il est recommandé tout d'abord d'installer une chaîne à la porte. Il s'agit d'un premier obstacle pour les voleurs et cela permet à l'occupant de l'habitation de parler de manière relativement sûre avec une personne qui se présente à la porte ;
- Méfiez-vous des colporteurs qui vous montrent leur marchandise à l'entrée de votre porte (tapis, draperie...). Ce subterfuge est souvent utilisé pour camoufler la perpétration d'un vol ;
- Méfiez-vous des inconnus qui sonnent à votre porte et demandent quelque chose à boire ou à manger. Ne les laissez surtout pas entrer chez vous ;
- Exigez la carte professionnelle de votre visiteur (s'il ne la montre pas automatiquement). N'hésitez pas à lui demander de la glisser sous la porte. S'il n'a pas de carte professionnelle, refusez toujours l'accès ;
- Gardez le numéro de téléphone de la gendarmerie (17) près de votre téléphone. Quand quelqu'un sonne à votre porte en civil et prétend être de la police ou de la gendarmerie, téléphonez à la police et demandez si le nom donné par la personne en question existe et si elle est de service ;
- Ne téléphonez surtout pas au numéro de téléphone que vous donne votre visiteur. Il peut s'agir du numéro d'un complice.

VOUS AVEZ LE DROIT DE DIRE "NON!"



EN CAS D'ANOMALIE, DE MENACE VERBALE, D'INSISTANCE DE LA PART DE VOTRE VISITEUR,

COMPOSEZ LE 17.

VOUS SEREZ ALORS EN RELATION AVEC LE CENTRE OPÉRATIONNEL

DE LA GENDARMERIE DE LA HAUTE-VIENNE.

Opération tranquillité seniors et réflexes sécurité au quotidien



Les personnes âgées sont des proies plus faciles pour les délinquants : alors qu'elles ne représentent que 20 % de la population, elles sont victimes des deux tiers (66 %) des vols avec ruse et de près d'un tiers (29 %) des cambriolages d'habitations principales ou secondaires.

"Seniors, pour votre sécurité, ayez les bons réflexes !"

Les gendarmes sont vos interlocuteurs privilégiés.

N'hésitez pas à leur faire part des situations qui vous semblent inhabituelles. Ils sont là pour vous écouter, vous conseiller et vous aider.

Les personnes âgées volontaires déposent leur demande directement à la brigade ou par l'intermédiaire des partenaires (polices municipales, services sociaux, ...).

- N'hésitez pas à demander conseil auprès de votre brigade de gendarmerie ;
- Gardez le contact avec des personnes qui pourraient vous aider en cas de difficulté. Pensez à garder à proximité de votre téléphone les numéros d'appel utiles ;
- Si une personne se présente à l'interphone ou frappe à votre porte, utilisez le viseur optique et l'entrebâilleur. En cas de doute, prenez certaines précautions avant de la laisser entrer ;
- Exigez la présentation d'une carte professionnelle ou d'un justificatif d'intervention ;
- N'hésitez pas à contacter le service compétent (EDF, Poste, Gendarmerie...);
- Sollicitez la présence d'une personne de confiance (voisin, proche...);
- Pensez à fermer votre domicile ou votre véhicule à clé ;
- N'hésitez pas à vous faire accompagner par une personne de confiance lorsque vous retirez de l'argent à un distributeur de billet, ou lorsque vous allez percevoir votre pension.



L'opération tranquillité seniors, c'est également une campagne de sensibilisation aux réflexes de la sécurité au quotidien.

Opération tranquillité vacances

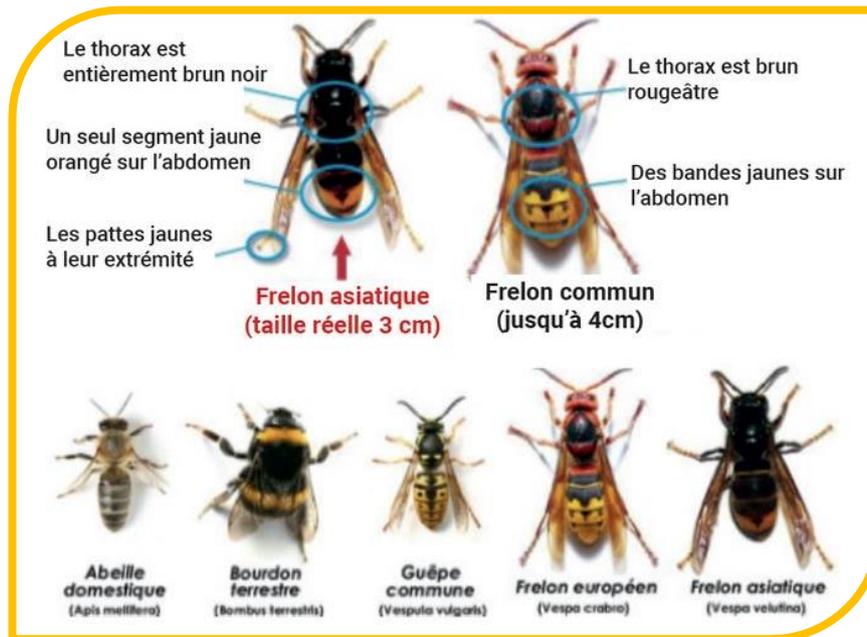
Connaissez-vous « l'opération tranquillité vacances » ? La gendarmerie nationale, une fois alertée, veille sur votre logement laissé vide pendant votre absence.

1 - Que devez-vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.



Le *Vespa Velutina* (ou Frelon Asiatique) en 8 points :



D'où vient-il ?

Originaire d'Asie. L'histoire raconte qu'il serait arrivé en France caché dans un chargement de poteries chinoises livrées en 2004 à Tonneins (Lot-et-Garonne). En quelques années, il a proliféré partout en France.

Est-il dangereux pour l'homme ?

Pas plus que les autres hyménoptères (guêpes, frelons européens, bourdons...).

Il suffit d'être vigilant, en gardant une distance d'un minimum de 5 m du nid. Rester humble et discret car *Vespa Velutina* a horreur des vibrations et peut devenir très lunatique s'il est dérangé.

Est-il plus agressif que le frelon européen ?

S'il doit se défendre OUI.

Le frelon européen (*Vespa Crabro*) a tendance à prendre la fuite dès qu'on l'attaque.

Le frelon asiatique (*Vespa Velutina*) ne se défile pas. Lunatique et bagarreur, le premier va venir taper son agresseur afin de le marquer de phéromones d'alerte. Il sera alors identifié comme un danger pour la colonie. Viendra ensuite une attaque brutale, massive et soudaine.

Pourquoi sont-ils si nombreux ?

Un nid de *Vespa Velutina* non détruit donne 4 nids l'année suivante, 16 la deuxième, 64 la troisième, 256 la quatrième et ainsi de suite. Le frelon asiatique est opportuniste et compte peu de prédateurs en Europe. Quelques oiseaux, comme la pie-grièche écorcheur, le guêpier d'Europe, ou les mésanges sont d'actifs chasseurs de larves et d'insectes.

Le frelon Asiatique est-il nuisible ?

Le terme invasif est plus approprié. Les abeilles constituent 80 % de son régime alimentaire. Les frelons asiatiques stressent énormément nos butineuses, ce qui limite les récoltes de nectar et de pollen et affaiblit leurs réserves pour l'hiver.

Tous les frelons se nourrissent de fruits et de nectar. Le frelon européen sait être charognard pour trouver des protéines. En revanche, le frelon asiatique va capturer et tuer des insectes (mouches, guêpes, abeilles, papillons...), qui ont tous une utilité pour la biodiversité.

Quand détruire les nids ?

En toute saison ! Les désinsectiseurs se sont aperçus qu'avec les hivers doux que nous traversons, des femelles fondatrices pouvaient passer l'hiver dans les vieux nids.

Qu'en est-il des pièges ?

Le piégeage préventif du frelon asiatique conduit au massacre d'un grand nombre d'insectes non ciblés. Il existe cependant des pièges sélectifs et des techniques de protection des ruchers.

Que deviennent les nids traités d'insecticide ?

Aucun texte ne régleme encore cette problématique. Les professionnels de la désinsectisation font donc comme ils peuvent afin de limiter l'impact écologique dû à l'utilisation de produits biocides.

En résumé

Pour votre sécurité, il faut rester humble et discret lorsque l'on évolue dans la nature :

- rester vigilant à notre environnement afin de ne pas leur faire peur,
- ne pas s'approcher à moins de 5 m d'un nid et faire attention aux vibrations,
- faire détruire tous les nids même en hiver,
- ne pas tenter de les détruire soi-même.

Petit conseil

Installer des nichoirs à mésanges qui limiteront l'implantation du frelon asiatique.

Associations

Comité des fêtes



Le Comité des fêtes est de retour !!

Le nouveau bureau vous invite à vous faire connaître. Vos bonnes idées, votre motivation et votre aide seront les bienvenues pour nos futures manifestations.

N'hésitez pas à nous contacter.

Julien Faucher 06-77-37-42-61

De gauche à droite : Aurélien Boulestin (trésorier), Serge Brouillet (vice trésorier), Julien Faucher (président), Claire Delanne (vice-secrétaire), Louise Verdier (secrétaire) et Laurent Blancher (vice-président)

Julien FAUCHER

Boulou-Briance-Rando

Pendant la longue période de confinement toutes les activités du BBR étaient suspendues, elles reprennent doucement depuis la mi-mai.

Nous avons décidé d'annuler les 2 grandes sorties sur une semaine, tour du Lot et dernière étape de la Grande Traversée du Massif Central (GTMC). Ces 2 randonnées sont reportées à l'année prochaine. Notre week-end prévu le premier mai est reporté au troisième de septembre si les conditions sanitaires le permettent.

Nous nous retrouvons tous les lundis après-midi pour nos randos : marche et VTT et plus dans la semaine quand cela est possible, mais sans dates précises.

Pour l'instant nous conservons la date du 11 octobre pour notre rando organisée sur Journac, toujours pareil, sous réserve que la situation continue d'évoluer dans le bon sens et que l'on ait l'autorisation de l'organiser.

Contact : olivier.lerenard@laposte.net / 06 07 44 95 33



Olivier LERENARD



Association des parents d'élèves

Bilan Manifestations / Actions 2019 -2020

- Vente de madeleines
- « Vide ta chambre »
- Calendriers
- Vente de sapin
- Chocolats de Noël
- « Marché de Noël »
- Vente de Saucissons
- Cadeau des CM2 : calculatrices collège

Nouveauté : Pour la première fois l'APE a proposé une vente de saucissons de Perpezac le noir en Corrèze, ce fut un grand succès ! Vous avez été nombreux à les apprécier !

De plus, certaines ventes comme celles des sapins, des saucissons ont été ouvertes à tous les habitants de Jourgnac.

Bilan : Cette année, au vu du contexte épidémique l'APE n'a pas pu réaliser toutes les manifestations prévues.

Seuls « le vide ta chambre » et « le marché de Noël », ont eu lieu normalement. Dans le contexte sanitaire actuel : le loto, le vide de grenier ainsi que la fête des écoles ont dû malheureusement être annulés.

Lors du confinement, les membres de l'APE se sont organisés pour maintenir certaines actions. Les lots du loto qui avaient déjà été achetés ont été conservés pour le prochain loto. Les madeleines commandées en mars ont été directement livrées chez les personnes.

L'APE a également tenu à maintenir le cadeau annuel fait aux élèves de CM2. Des calculatrices ont alors été distribuées dans le respect du protocole sanitaire par leur institutrice.

Une dernière vente de madeleines a été proposée en juin par mail à toutes les familles, avec une livraison en direct.

Perspectives :

Durant la première quinzaine de septembre aura lieu l'assemblée générale de l'APE. Nous espérons, et comptons sur la présence du plus grand nombre. Nous avons besoin de vous !

Actions à venir 2020 :

- « Vide ta chambre » : dimanche 15 novembre
- « Marché de Noël » : vendredi 18 décembre

Rappel sur le rôle de l'APE :

L'APE de Jourgnac est une association à but non lucratif. Les objectifs sont :

- d'organiser des événements extra-scolaires : marché de Noël, Vide grenier, fêtes de écoles ...
- contribuer au financement des sorties scolaires et autres projets d'école (don de 4 500€ en 2019/2020)
- établir un lien social entre les familles

Une petite aide est toujours la bienvenue à la hauteur du temps que vous pourrez consacrer. Nous avons besoin de votre soutien pour trouver de nouvelles idées des animations pour nos enfants...

Delphine PUYBOUFAT

Dimanche de la Saint Roch

Aux croix de Saint Roch

16 août 2020

Se déroulera si conditions sanitaires satisfaisantes.

Départ en procession à 10 h 30 du parvis de l'église, puis célébration à 11 h, qui sera suivie du pot de l'amitié.

Tous dons de fleurs, participation au fleurissement, ou préparations salées ou sucrées pour le partage de ce temps convivial seront les bienvenus.

Les animaux peuvent participer dans le respect de la célébration et nous comptons sur eux.

Pour plus d'informations : secrétariat paroissial : 05 55 06 94 98 ou 05 55 58 28 01.

Merci et à très bientôt.

Aline LAGEDAMON

Karma Yoga Harmonie



L'association Karma Yoga Harmonie est heureuse de reprendre les cours collectifs à la salle polyvalente de Journac à la rentrée de septembre 2020.

L'association propose un cours chaque semaine, les jeudis soirs de 18 H 30 à 19 H 30, à partir du jeudi 17 septembre 2020 et jusqu'au jeudi 1^{er} juillet 2021 (hors vacances scolaires).

Un cours d'essai est offert afin de permettre à chacun de découvrir cette pratique.

La pratique du yoga selon la tradition Viniyoga s'adresse à tous, sans limite d'âge.

L'école Viniyoga met l'accent sur une pratique personnalisée, adaptée à chacun. Le travail sur le souffle, la respiration, en est un des aspects essentiels. Cette pratique orientée vers la thérapie permet à chacun de retrouver son équilibre intérieur.

Je répondrai avec joie à vos questionnements !

Au plaisir de vous retrouver sur les tapis !

Renseignements : Delphine RIBIERRE : 06 75 50 99 51 ou delphine.ribierre@gmail.com

Delphine RIBIERRE

Agenda des manifestations

Septembre :

- ✧ Jeudi 10 : concours vétérans - Pétanque Journacoise
- ✧ Samedi 12 : remise des cartes ACCA au pavillon de chasse
- ✧ Samedi 26 : bal -Les Pieds en Musique

Octobre :

- ✧ Dimanche 11 : randonnée pédestre/VTT – BBR
- ✧ Samedi 17 : repas d'automne – Club du 3^{ème} âge

Novembre :

- ✧ Dimanche 08 : théâtre– Club du 3^{ème} âge
- ✧ Dimanche 11 : commémoration
- ✧ Dimanche 15 : vide ta chambre APE
- ✧ Samedi 21 : assemblée générale – Pétanque Journacoise

Décembre :

- ✧ Samedi 5 : téléthon
- ✧ Mercredi 16 : assemblée générale - Club du 3^{ème} âge
- ✧ Vendredi 18 : marché de Noël – APE



Un « relooking » du bulletin municipal est en cours,
nous vous donnons rendez-vous en décembre
pour le découvrir...

Bulletin d'informations municipales – juillet 2020

Directeur de la publication : Francis THOMASSON

Rédaction : commission communication, associations et clubsournacois

Crédit photo : Mairie de Journac, Laurent Chevalier, clubs et associations

Imprimé par la mairie

Mairie de Journac

24 place Thérèse Menot

87800 JOURGNAC

Tél. 05 55 58 11 41

mairie.journac87@laposte.net

<https://mairie-journac.fr/>